

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 804

23 avril 2011

SOMMAIRE

Anosoc S.A., SPF	38578	Magenta International S.A.	38590
Argentius Select Fund IV	38590	Massena S.A., SPF	38589
Bagi Holding S.A.	38548	Munic Finance S.A.	38574
Bagi S.A., SPF	38548	Niramore International S.A.	38576
BlackRock Global Funds	38576	NKS Fortune S.A.	38576
Blando Investments S.A.	38588	Oevole Anlage A.G.	38577
Boforce Belfrance S.A.	38561	Omnisecurity S.A.	38563
Bormioli Rocco International S.A.	38577	Pioneer Capital S.A.	38564
Boss Concept IPC Sicav	38547	Ratio Holdings Luxembourg S.C.A.	38577
Car International Finance S.A.	38562	Sabula Investment S.A.	38578
Chronos S.A.	38563	Samarec S.A.	38548
Codecis International S.A.	38546	Sipam Participations S.A.	38547
Codipart S.A., SPF	38589	Société de Climatisation	38547
Covam Holding S.A.	38546	Société de l'Hôtellerie S.A.	38562
C.R.B. S.A., SPF	38592	Société des Ateliers Nic. Olinger S.A.	38578
Dagon SPF S.A.	38592	Socom Participation S.A.	38562
Eremis S.A., SPF	38564	Socom S.A.	38563
Eurasia Beverages S.à r.l.	38591	Sofimat S.A. S.P.F.	38591
Financière du Glacis S.A.	38564	Solisto SA	38591
Fregimmo S.A.	38546	Sterling Testing S.à r.l.	38548
Green Hope S.A.	38564	Suhail S.à r.l.	38592
Harmony Finance S.A.	38575	Summit Capital Holdings S.A.	38579
Hiorts Finance S.A., SPF	38589	Summit Capital Holdings S.A. SPF	38579
Hipergest S.A.	38575	Trinta Meneses S.à r.l.	38577
Irimi S.A., SPF	38575	UID Finance	38579
Le Bois du Breuil S.A.	38590		

Codecis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 124.925.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2011 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2011048311/696/18.

Covam Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 64.602.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2011 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2009 et 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2011048312/696/15.

Fregimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 135.120.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 mai 2011 à 11.00 heures au siège social de la société, pour délibération sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2010 et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes y relatifs;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010;
3. Délibération conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2010 ainsi que pour la non-tenue de l'assemblée à la date statutaire;
5. Démarches à prendre dans le cadre du prêt hypothécaire;
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2011050633/19.

Sipam Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 13.937.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2011 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011048315/696/15.

SOCLIMA, Société de Climatisation, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 17.482.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le mardi 3 mai 2011 à 15.00 heures au siège de la société à Foetz, 10, rue du Commerce, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises agréé sur l'exercice clôturé au 31.12.2010;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2010;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé de la société;
5. Elections statutaires;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011051828/832/19.

Boss Concept IPC Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 60.666.

Die Aktionäre der Boss Concept IPC Sicav werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 4. Mai 2011 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2010 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2010 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der Boss Concept IPC Sicav (DZ PRIVATBANK S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011051806/755/29.

Samarec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 37.365.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 mai 2011 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010; affectation des résultats;
3. délibération quant aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
4. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2011049986/1017/16.

**Bagi S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Bagi Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.832.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 5 mai 2011 à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011051805/795/16.

Sterling Testing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 185.645,64.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 158.005.

In the year two thousand and ten, on the twenty third of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr Arnout Lijesen, Executive, born on 13 February 1972 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 4201 Grimes Ave. S., Edina, MN 55416, The United States of America;
2. Mr Albert Lenderink, Executive, born on 6 July 1965 in Zwolle, The Netherlands, residing at Harderstraat 2, 7559 HK, Hengelo, The Netherlands;

3. Mr Hendrik Sluiters, Executive, born on 21 March 1978 in Gennep, The Netherlands, residing at Claudiuslaan 24, 3453 KL, De Meern, The Netherlands;

4. Mr Jeffrey Stuart Joyce, Executive, born on 16 July 1961 in Germany, residing at 3415 Rosewood Lane N, Plymouth, MN 55441, The United States of America; and

5. Mr Eelco Niermeijer, Executive, born on 3 April 1967, in Arnhem, The Netherlands, residing at 2380 Glenneyre Street, Laguna Beach, CA 92651, The United States of America;

Hereby represented by Me Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given on 22 December 2010 under private seal.

The said proxies after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities. The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing parties are the current shareholders (associés) of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Sterling Testing S.à r.l." a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, under registration process with the Luxembourg Trade and Companies Register and incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 21 December 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred to as the "Company").

The agenda of the meeting is the following:

a. Increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred seventy-three thousand one hundred forty five Euro and sixty four Cents (EUR 173,145,64) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one hundred eighty five thousand six hundred forty five Euro and sixty four Cents (EUR 185,645.64-) by issuing seventeen million three hundred fourteen thousand five hundred sixty four (17,314,564) new shares (part sociales) having a nominal value of zero Euro and one Cent (EUR 0.01.-);

b. Subscription of the newly issued shares in the following amounts and proportion:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (EUR)	% of the subscribed share capital increase
Arnout Lijesen, prenamed	1,858,934	18,589.34	10,7362
Albert Lenderink, prenamed	1,858,934	18,589.34	10,7362
Hendrik Sluiters, prenamed	1,858,934	18,589.34	10,7362
Jeffrey Stuart Joyce, prenamed	1,858,934	18,589.34	10,7362
Eelco Niermeijer, prenamed	9,878,826	98,788.26	57,0550

c. Subsequent modification of Article 6 paragraph 6.1.1 of the articles of association of the Company;

d. Insertion in the articles of association of special restriction provisions relating the transfer of shares; and

e. Miscellaneous.

All shareholders (associés) being duly represented at the meeting and have taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The general shareholders' meeting RESOLVES to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred seventy-three thousand one hundred forty five Euro and sixty four Cents (EUR 173,145,64) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one hundred eighty five thousand six hundred forty five Euro and sixty four Cents (EUR 185,645.64-) by issuing seventeen million three hundred fourteen thousand five hundred sixty four (17,314,564) new shares (part sociales) having a nominal value of zero Euro and one Cent (EUR 0.01.) having the same rights and obligations as the existing shares;

Second resolution

The general shareholders' meeting RESOLVES to accept the subscription for the newly issued shares in the following amounts and proportion:

- Mr Arnout Lijesen, represented as stated hereabove, declare to subscribe One Million Eight Hundred Fifty Eight Thousand Nine Hundred Thirty Four (1,858,934) new shares and to have them fully paid up to their nominal value of zero Euro and one Cent (EUR 0.01);

- Mr Albert Lenderink, represented as stated hereabove, declare to subscribe One Million Eight Hundred Fifty Eight Thousand Nine Hundred Thirty Four (1,858,934) new shares and to have them fully paid up to their nominal value of zero Euro and one Cent (EUR 0.01);

- Mr Hendrik Sluiters, represented as stated hereabove, declare to subscribe One Million Eight Hundred Fifty Eight Thousand Nine Hundred Thirty Four (1,858,934) new shares and to have them fully paid up to their nominal value of zero Euro and one Cent (EUR 0.01);

- Mr Jeffrey Stuart Joyce, represented as stated hereabove, declare to subscribe One Million Eight Hundred Fifty Eight Thousand Nine Hundred Thirty Four (1,858,934) new shares and to have them fully paid up to their nominal value of zero Euro and one Cent (EUR 0.01);

- Mr Eelco Niermeijer, represented as stated hereabove, declare to subscribe Nine Million Eight Hundred Seventy Eight Thousand Eight Hundred Twenty Six (9,878,826) new shares and to have them fully paid up to their nominal value of zero Euro and one Cent (EUR 0.01);

As a result of the above, the aggregate subscription is made as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (EUR)	% of the subscribed share capital increase
Arnout Lijesen, prenamed	1,858,934	18,589.34	10,7362
Albert Lenderink, prenamed	1,858,934	18,589.34	10,7362
Hendrik Sluifers, prenamed	1,858,934	18,589.34	10,7362
Jeffrey Stuart Joyce, prenamed	1,858,934	18,589.34	10,7362
Eelco Niermeijer, prenamed	9,878,826	98,788.26	57,0550

All the newly issued shares have been fully-paid-up in cash, so that the amount of One Hundred Seventy Three Thousand One Hundred Forty Five Euros Sixty Four Cents (EUR 173,145.64) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate dated as of 23 December 2010.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general shareholders' meeting RESOLVES to amend Article 6 paragraph 6.1.1 of the articles of association, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.1.1.** The Company's corporate capital is fixed at One Hundred Eighty Five Thousand Six Hundred Forty Five Euros and Sixty-Four Cents (EUR 185,645.64-) represented by Eighteen Million Five Hundred Sixty Four Thousand Five Hundred and Sixty Four (18,564,564) shares (parts sociales) of zero Euro and one Cent (EUR 0.01-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Fourth resolution

The general shareholders' meeting RESOLVES to introduce some restrictions to the transfers of shares through the amendment of Article 1, the introduction of a new Article 2 and the subsequent renumbering of the Articles, the subsequent restatement of Article 6 (renumbered as Article 7), so that Articles 1, 2 and 7 which will henceforth read as follows:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Definitions.

Bidco	means Herculean Testing Group B.V.
Bidco Board	means the directors of BidCo and BidCo Director means any of them
Class B Herculean Shares	means the Class B Shares issued by Herculean
Completion	means the implementation of the steps as set out in an Investment Agreement
Deed of Adherence	means a deed of adherence in the form as foreseen in an Investment Agreement
EBIDTA	means the EBIDTA as determined pursuant to the provision of an Investment Agreement
Fair Value	has the meaning ascribed to it in Article 7.5. of these Articles
Family Member	means, in relation to a Founder, spouse, lineal descendant by blood or adoption and/or step-child
Family Trust	means a trust where the only beneficiaries (and the only persons capable of being beneficiaries) are the Founder who established the trust and his or her Family Members
Founder	means a person who appeared as founder in the deed of incorporation of the Company
Group Company	means Herculean or any direct or indirect subsidiary of Herculean
Herculean	means Herculean CC S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
Herculean's Board	means the board of managers (conseil de gérance) of Herculean
Herculean Shares	means, at a given date, the shares issued in the share capital of Herculean
Herculean Share Capital	means, at a given date, the share capital of Herculean

Interest Free Loan	means any interest free loan to be advanced by the 3i Investors to Herculean
Investment Agreement	means any agreement which may be entered into, from time to time, by and between the shareholders of Herculean and Herculean relating to, amongst other things, the governance and the management of Herculean;
Investor Consent	means (a) the consent or approval of the 3i Va and Vb Managers (as defined in Herculean's articles of association) given in writing or given at a meeting of the Herculean's Board and in each case specifically referred to as representing Investor Consent; or (b) the written consent or approval of the Majority Investors (as defined in Herculean's articles of association including 3i Europartners Va and 3i Europartners Vb);
Issue Price	means, in relation to a Company's share, the amount paid up or credited as paid up on that share plus the amount of any premium at which that share was issued, to the extent the same has not been distributed by way of any bonus issue or repayment of capital in respect of that share
Listing	means the admission to trading of any of the shares of a Group Company (or a holding company of Herculean incorporated for the purposes of the Listing) to any recognised investment exchange;
Operating Committee	means the operating committee installed and operating in accordance with the provisions of an Investment Agreement
Permitted Transfer	has the meaning ascribed to it in Article 7.5 of the articles of association
Permitted Transferee	has the meaning ascribed to it in Article 7.5 of the articles of association
Preference Shares	Means, at a given date, the Preference Shares in issue in the share capital of Herculean
Ratchet	has the meaning ascribed to it in an Investment Agreement
Remuneration Committee	means the remuneration committee installed and operating in accordance with the provisions of an Investment Agreement
Sale	means the sale (whether through a single transaction or through a series of transactions and whether directly or indirectly) of a majority of the Class B Herculean Shares in issue to a person or connected persons
Senior Founder	means Eelco Niermeijer
Termination Date	means the earlier of: (a) the date on which the Leaver ceases to be an employee of a Group Company; and (b) the date on which the relevant Group Company exercises its right (if any) to suspend all of the relevant Leaver's duties and powers under his contract of employment with any Group Company after either the Leaver or the relevant Group Company has served a notice of termination of employment on the other.

Art. 7. Share capital - Shares.

7.1- Subscribed Share Capital

7.1.1 The Company's corporate capital is fixed at One Hundred Eighty Five Thousand Six Hundred Forty Five Euros and Sixty-Four Cents (EUR 185,645.64-) represented by Eighteen Million Five Hundred Sixty Four Thousand Five Hundred and Sixty Four (18,564,564) shares (parts sociales) of zero Euro and one Cent (EUR 0.01-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

7.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

7.2 -Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

7.3 -Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

7.4 -Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7.5 -Transfer of Shares

Notwithstanding any other provision of these articles, transfer of shares are subject to the provisions of Articles 189 and 190 of the Law and of this Article 7.5.

7.5.1 Restriction on Transfers

No shares may be transferred other than:

- a) On a Permitted Transfer;
- or
- b) With the prior consent of the holders of 75% of the Class B Herculean Shares.

7.5.2 Permitted Transfers

7.5.2.1 List of Permitted Transfers

Each of the following share transfers:

- By a Founder to a Family Member or the trustees of a Family Trust;
- By a Founder to another Founder;
- Made in accordance with the provisions of the Investment Agreement;
- Made in accordance with this Article 7.5.;
- On and after a Sale or Listing.

shall be a "Permitted Transfer" and any person to whom Shares or Managers' Shares are transferred in accordance with this clause shall be a Permitted Transferee.

7.5.2.2 Compulsory Transfers Back to the Founders

If:

- A Family Member of a Founder who holds shares ceases to be a Family Member of that Founder by reason of divorce or otherwise, the Founder shall without delay notify the Company and the Operating Committee that such event has occurred and, if the Operating Committee with Investor Consent so resolves, the holder of such shares shall be required to transfer them back to the Founder or to any person falling within the required relationship to the Founder on terms determined by the Operating Committee with Investor Consent; and

- A Family Trust of a Founder whose trustees hold shares ceases to be a Family Trust of that Founder, the trustees shall without delay notify Herculean and the Operating Committee that such event has occurred and, if the Operating Committee with Investor Consent so resolves, the holder of such shares shall be required to transfer them back to the Founder or to any person falling within the required relationship to the Founder on terms determined by the Operating Committee with Investor Consent.

7.5.2.3. Condition of Transfer

It shall be a condition of any transfer that:

- the transferee, if not already a party to the Investment Agreement, enters into a Deed of Adherence in the same capacity as the transferor;
- all shares transferred pursuant to these Articles shall be free from all liens, charges and encumbrances and shall carry all rights, benefits and advantages attached to them except for the right to any dividend declared but not paid prior to the date of registration of such transfer; and

7.5.3. Compulsory Transfers

7.5.3.1 Definitions

For the purposes of this Article 7.5.3.:

Bad Leaver means:

- (a) the Senior Founder who resigns voluntary or leaves otherwise and who is not considered a Good Leaver; or
- (b) a person other than the Senior Founder who resigns voluntarily or whose employment is terminated in circumstances justifying summary dismissal at any time or any other form of dismissal occurring in the first 18 months from Completion;

Good Leaver means:

- (a) The Senior Founder who leaves as a result of death, permanent ill-health or retirement at normal retirement age or whose employment is terminated by any Group Company otherwise in circumstances justifying summary dismissal; or

- (b) a person other than the Senior Founder who leaves as a result of death, permanent ill-health or retirement at normal retirement age;

Intermediate Leaver means any person other than the Senior Founder who leaves and who is not a Good Leaver or a Bad Leaver;

Issue Price means, in relation to a Leaver's Share, the amount paid up or credited as paid up on that Leaver's Share plus the amount of any premium at which that Leaver's Share was issued, to the extent the same has not been distributed by way of any bonus issue or repayment of capital in respect of that Leaver's Share;

Leaver means:

- (a) any person who is or becomes, an employee of a Group Company and who:
 - (i) subsequently ceases to be an employee of that Group Company or any other Group Company; or

(ii) remains an employee of a Group Company but becomes entitled by reason of illhealth or disability giving rise to permanent incapacity to receive benefits under a Group Company's permanent health insurance scheme;

Leaver's Shares means at the date a person becomes a Leaver:

- (a) shares held by the Leaver and any of his Permitted Transferees or in which he has or they have a beneficial interest;
- (b) shares which have been transferred by the Leaver to any of his Permitted Transferees (whether or not still held by that Permitted Transferee) (Transferred Shares); and
- (c) shares which have been allotted in respect of Transferred Shares by way of rights, bonus or otherwise;

Leaver's Unvested Shares means, in the case of an Intermediate Leaver only, the Leaver's Shares less the Leaver's Vested Shares;

Leaver's Vested Shares means, in the case of an Intermediate Leaver only, the Vested Percentage of the Leaver's Shares, rounded down to the nearest whole share;

Mandatory Transferors means, in relation to a Leaver, each person holding Leaver's Shares who is required to transfer such shares pursuant to Article 7.5.3.2;

Termination Date means the earlier of:

- (a) the date on which the Leaver ceases to be an employee of a Group Company; and
- (b) the date on which the relevant Group Company exercises its right (if any) to suspend all of the relevant Leaver's duties and powers under his contract of employment with any Group Company after either the Leaver or the relevant Group Company has served a notice of termination of employment on the other; and

Vested Percentage means the number, expressed as a percentage, calculated as follows:

$$x / 1095$$

where:

x = the number of days from (and including) the date on which the Leaver first acquired Leaver's Shares to (but excluding) the Termination Date of the relevant Leaver (up to a maximum of 1,095 days);

7.5.3.2 Transfer – Transfer Notice

Upon a person becoming a Leaver, if the Operating Committee with Investor Consent so resolves, each person holding Leaver's Shares shall transfer the Leaver's Shares held by him to such persons (being: (a) prospective employee(s) of any Group Company; (b) existing employee(s) of any Group Company; (c) to the extent permitted under applicable law, the Company (in which case the purchase price shall be lent by Herculean) which will warehouse such Leaver's Shares and redistribute them at the request of the Operating Committee with Investor Consent) as the Operating Committee with Investor Consent may nominate by written notice to the Leaver (a Transfer Notice) within three months of the Termination Date of such Leaver. If:

- a) the Operating Committee does not issue a Transfer Notice to the Leaver within three months of the Termination Date of such Leaver; or
- b) completion of a transfer pursuant to this clause 17 does not occur within three months of the Transfer Notice (except as a result of a breach of this Agreement by the Leaver),

the holders of Leaver's Shares shall be entitled to retain such Leaver's Shares and the following provisions of this Article 7.5.3 shall not apply to such Leaver's Shares.

7.5.3.3 Price

7.5.3.3.1 Leaver Price

The price (Leaver Price) applying to any transfer under this Article 7.5.3 shall be the price agreed between the Leaver and the Bidco Board with Investor Consent or, if no such agreement is reached within 10 Business Days of the service of a Transfer Notice:

- (a) if the Leaver is a Bad Leaver, the price for the Leaver's Shares shall be the lower of Fair Value and the Issue Price;
- (b) if the Leaver is a Good Leaver, the price for the Leaver's Shares shall be:
 - (i) the higher of Fair Value and the Issue Price if the Leaver becomes a Good Leaver during the period of 18 months following Completion; and
 - (ii) Fair Value if the Leaver becomes a Good Leaver after the period of 18 months following Completion; and
- (c) if the Leaver is an Intermediate Leaver:
 - (i) the price for the Leaver's Vested Shares shall be the Fair Value; and
 - (ii) the price for the Leaver's Unvested Shares shall be the lower of Fair Value and the Issue Price,

and the Leaver Price shall be allocated among the Mandatory Transferors on a basis agreed between the Leaver and the Bidco Board (with Investor Consent) or failing such agreement pro rata to their holdings of the relevant Leaver's Shares.

7.5.3.3.2 Fair Value

For the purposes of this Article 7.5.3, the Fair Value of the Leaver's Shares shall be the price agreed between the Leaver and the Bidco Board with Investor Consent or, if no agreement is reached within [30 days] of the date of the Transfer Notice, shall be determined as follows:

(a) where the Leaver's Shares together constitute an indirect participation of less than 2.5% in the Herculean Share Capital in issue as at the Termination Date, the Fair Value of such Leaver's Shares shall be nine times the last audited EBITDA less the aggregate of the last audited net debt (including, for the avoidance of doubt, the Interest Free Loan), the principal value of the Preference Shares and the principal value and accrued interest of any PECs with the product then multiplied by the percentage that the Leaver's Shares represent as an indirect participation in the total number of Herculean Shares (expressed as a percentage), unless Herculean elects for an Independent Expert to determine the Fair Value of the Leaver's Shares (in which case the Independent Expert shall determine the Fair Value of the Leaver's Shares on the basis set out in Article 7.5.3.3.2 (b) below)]; and

(b) where the Leaver's Shares together constitute an indirect participation of 2.5% or more in the Herculean Share Capital in issue as at the Termination Date, the Fair Value of such Leaver's Shares shall be determined by an Independent Expert who shall be instructed:

(i) to value the Leaver's Shares as an indirect participation in Herculean pro rata to the value of all of the Herculean Shares with no deduction or adjustment arising, without limitation, by virtue of the minority interest held by such Leaver or any restrictions on transfer applying to the Leaver's Shares; but

(ii) to disregard any benefit which may be conferred on the holders of Leaver's Shares by the operation of the Ratchet.

7.5.3.3.3. Independent Expert

For the purposes of this Article 7.5.3, Independent Expert means one of the "Big Four" accountancy firms appointed by the Herculean's Board.

The Independent Expert shall act on the following basis:

(a) the Independent Expert shall act as an expert and not as an arbitrator;

(b) the Independent Expert's terms of reference shall be to determine the Fair Value within 30 (thirty) days of acceptance of its appointment;

(c) the Independent Expert shall determine the procedure to be followed in the determination (having regard to the provisions of Article 7.5.3.3.2);

(d) the determination of the Independent Expert shall (in the absence of fraud or manifest error) be final and binding on the purchasers and the holders of Leaver's Shares; and

(e) the costs of the determination, including the fees and expenses of the Independent Expert, shall be borne by Bidco.

7.5.3.3.4 Payment

In respect of any transfer under this Article 7.5.3 the Leaver Price shall be paid in full and in cash to the Leaver whose Leaver Shares are being transferred (or to any such other person as may be nominated in writing by the Leaver whose Leaver's Shares are being transferred, subject to KYC confirmations) no later than the date on which the transfer is made.

7.5.3.3.5 Transfer Subsequently to a Compulsory Transfer

(a) any Leaver's Shares transferred to the Company pursuant parts (c) of Article 7.5.3.2 may be subsequently transferred to an employee or prospective employee of a Group Company for Fair Value (notwithstanding that the Leaver's Shares may have been transferred to the Company for a price lower than the Fair Value), provided always that the Company shall account to Herculean for any gain as a result of the transfers contemplated by this clause 7.5.3.3.4 (net of any taxes and expenses incurred in connection with the transfers); and

(b) if so elected by the Remuneration Committee with Investor Consent, a person to whom Leaver's Shares are transferred may be required to pay a higher price for those Leaver's Shares than the Leaver Price, in which case the difference between such price and the Leaver Price shall be paid by the transferee of the Leaver's Shares to Herculean. [Immediately prior to an Exit, any Leaver's Shares transferred to the Company in accordance with Article 7.5.3.2 that have not subsequently been transferred to an employee or prospective employee of a Group Company shall be transferred to such employees or prospective employees of a Group Company as determined by the Remuneration Committee with Investor Consent and, failing such determination, shall be transferred to the Founders in proportion to the number of shares they then hold in the Company's share capital (as the case may be) held by each of them.]

7.5.4. -Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Mr. Arnout Lijesen, Executive, né le 13 février 1972 à Amsterdam, Royaume des Pays-Bas, résidant au 4201 Grimes Ave. S., Edina, MN 55416, Etats-Unis d'Amérique;

2. Mr. Albert Lenderink, Executive, né le 6 juillet 1965 à Zwolle, Royaume des Pays Bas, résidant au Harderstraat 2, 7559 HK, Hengelo, Royaume des Pays Bas;

3. Mr. Hendrik Sluiter, Executive, né le 21 mars 1978 à Gennep, Royaume des Pays Bas, résidant au Claudiuslaan 24, 3453 KL, De Meern, Royaume des Pays Bas;

4. Mr. Jeffrey Stuart Joyce, Executive, né le 16 juillet 1961 en Allemagne, résidant au 3415 Rosewood Lane N, Plymouth, MN 55441, Etats Unis d'Amérique; et

5. Mr. Eelco Niermeijer, Executive, né le 3 avril 1967, à Arnhem, Royaume des Pays Bas, résidant au 2380 Gleneyre Street, Laguna Beach, CA 92651, Etats Unis d'Amérique.

Ci-après représentés par Me. Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu de procurations données le 22 décembre 2010 sous seing privé. Lesdites procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes sont les associés actuel de la société à responsabilité limitée existante sous la dénomination de «Sterling Testing S.à r.l.» une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en voie d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2010 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après désignée comme la «Société»).

L'agenda de l'assemblée est le suivant:

a) Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de cent soixante treize mille cent quarante-cinq Euro soixante quatre cents (EUR 173,145.64) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) pour le porter à la somme de cent quatre vingt-cinq mille six cent quarante-cinq Euro soixante quatre cents (EUR 185.645,64-) par l'émission de dix sept millions trois cent quatorze mille cinq cent soixante quatre (17,314,564) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de zéro Euro et un Centime (EUR 0.01-);

b) Souscription des nouvelles parts sociales émises selon les montants et proportions suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (EUR)	% de l'augmentation du capital souscrit
Arnout Lijesen, prenamed	1.858.934	18.589,34	10,7362
Albert Lenderink, prenamed	1.858.934	18.589,34	10,7362
Hendrik Sluiter, prenamed	1.858.934	18.589,34	10,7362
Jeffrey Stuart Joyce, prenamed	1.858.934	18.589,34	10,7362
Eelco Niermeijer, prenamed	9,878,826	98,788.26	57,0550

c) Modification subséquente de l'article 6 point 6.1.1 des statuts de la Société; et

d) Divers.

Que tous les associés sont dûment représentés à l'assemblée et ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de d'un montant de cent soixante treize mille cent quarante-cinq Euro soixante quatre cents (EUR 173,145.64) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) pour le porter à la somme de cent quatre vingt-cinq mille six cent quarante-cinq Euro soixante quatre cents (EUR 185.645,64-) par l'émission de dix sept millions trois cent quatorze mille cinq cent soixante quatre (17,314,564) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de zéro Euro et un Centime (EUR 0.01-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE d'accepter la souscription des nouvelles actions émises suivant les montants et proportions suivants:

- Mr. Arnout Lijesen, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire 1.858.934 nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de zéro Euro et un Centime (EUR 0.01);
- Mr. Albert Lenderink, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire 1.858.934 nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de zéro Euro et un Centime (EUR 0.01);
- Mr. Hendrik Sluifers, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire 1.858.934 nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de zéro Euro et un Centime (EUR 0.01);
- Mr. Jeffrey Stuart Joyce, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire 1.858.934 nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de zéro Euro et un Centime (EUR 0.01);
- Mr. Eelco Niermeijer, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire 9.878.826 nouvelles parts sociales et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de zéro Euro et un Centime (EUR 0.01);

En conséquence de ce qui précède, la souscription totale est faite comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (EUR)	% de l'augmentation du capital souscrit
Arnout Lijesen, prenamed	1.858.934	18.589,34	10,7362
Albert Lenderink, prenamed	1.858.934	18.589,34	10,7362
Hendrik Sluifers, prenamed	1.858.934	18.589,34	10,7362
Jeffrey Stuart Joyce, prenamed	1.858.934	18.589,34	10,7362
Eelco Niermeijer, prenamed	9,878,826	98,788.26	57,0550

Toutes les actions nouvellement émises ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de 173.145,64 Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, par une certificat de blocage de la banque daté du 23 décembre 2010.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale des associés DECIDENT de modifier le de l'Article 6 point 6.1.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.1.1.** Le capital social est fixé à cent quatre vingt-cinq mille six cent quarante-cinq Euro soixante quatre cents (EUR 185.645,64-), représenté par dix huit millions cinq cent soixante quatre mille cinq cent soixante quatre (18.564.564) parts sociales ayant une valeur nominale de zéro Euro et un Centime (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrite et libérées.».

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE d'introduire des restrictions aux transferts des parts sociales par la modification de l'Article 1, l'introduction d'un nouvel Article 2 et la renumérotation subséquente des articles, la refonte de l'Article 6 (renuméroté Article 7), de sorte que l'Article 1, l'Article 2 et l'Article 7 (Article 6 renuméroté) auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Définitions.

Bidco	signifie Herculean Testing Group B.V.
Conseil de Bidco	signifie les administrateurs de BidCo et Administrateur de BidCo signifie chacun d'entre eux
Actions de Classe B de Herculean	signifie les Actions de Classe B émises par Herculean
Implémentation	signifie l'implémentation des étapes ainsi que décrites dans une Convention d'Investissement
Contrat d'adhésion	signifie un contrat d'adhésion dans la forme prescrite en une Convention d'Investissement
EBIDTA	signifie l'EBIDTA ainsi que déterminé en application des dispositions d'une Convention d'Investissement
Juste Valeur	à la signification attribuée aux termes de l'Article 7.5 des présents Statuts

Parent	signifie, en lien avec un Fondateur, épouse, descendant en ligne directe de sang ou adoptif et/ou beau-enfants
Trust Familial	signifie un trust ou les seuls bénéficiaires (et les seules personnes ayant qualité pour être bénéficiaires) sont le Fondateur qui a créé le trust et ses Parents
Fondateur	signifie une personne qui comparait comme fondateur à l'acte de constitution de la Société
Sociétés du Groupe Herculean	signifie Herculean ou toutes filiales directes ou indirectes de Herculean signifie Herculean CC S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
Conseil de Herculean	signifie le conseil de gérance de Herculean
Parts Sociales de Herculean	signifie, à une date fixée, les parts sociales émises dans le capital social de Herculean
Capital Social de Herculean	signifie, à une date fixée, le capital social de Herculean
Prêt sans Intérêt	signifie tout prêt sans intérêt à accorder par 3i Investisseurs à Herculean
Convention d'Investissement	signifie toute convention pouvant être conclue, de temps à autre, part et entre les associés de Herculean et Herculean relative à, entre autre chose, la gouvernance et la direction de Herculean
Accord des Investisseurs	signifie (a) le consentement ou l'approbation des Gérants 3i Va et Vb (ainsi que défini dans les statuts de Herculean) donné par écrit ou durant une réunion du Conseil de Herculean et dans tous les cas lié à la représentation de l'Accord des Investisseurs; ou (b) le consentement écrit ou l'approbation de la Majorité des Investisseurs (ainsi que défini dans les statuts de Herculean incluant 3i Europartners Va et 3i Europartners Vb):
Prix Sortant	signifie, relativement à une part sociale de la Société, le montant payé ou crédité comme payé sur cette part sociale augmenté de la somme de toute prime rattachée à cette part sociale lors de son émission, pour autant que le montant n'ait pas été distribué par voie de tous types de bonus ou remboursement en capital au regard de cette part sociale.
Cotation	signifie l'admission à la bourse de chacune des parts sociales d'une Société du Groupe (ou société de participation de Herculean constituée pour les besoins de la Cotation) sur tous marché d'échange reconnu.
Comité des Opérations	signifie le comité des opérations créé et agissant en conformité avec les dispositions d'une Convention d'Investissement
Transfert Autorisé	a la signification attribuée à l'Article 7.5 des statuts
Cessionnaire Autorisé	a la signification attribuée à l'Article 7.5 des statuts
Part Social Préférentielle	signifie, à une date fixée, les Parts Sociales Préférentielles en circulation dans le capital social de Herculean
Ratchet	a la signification attribuée dans une Convention d'Investissement
Comité des Rémunérations	signifie le comité des rémunérations créé et agissant en application des dispositions d'une Convention d'Investissement
Vente	signifie la vente (soit par une transaction unique, soit par une série de transaction que ce soit directement ou indirectement) d'une majorité de Parts Sociales de Classe B de Herculean émises à une personne ou des personnes liées
Senior Founder	signifie Eelco Niermeijer
Termination Date	signifie le plus tôt de: (a) la date à laquelle le Sortant cesse d'être un employé d'une Société du Groupe; et (b) la date à laquelle la Société du Groupe concernée exerce ses droits (au besoin) pour suspendre toutes les obligations relevant du Sortant et pouvoirs de celui-ci sous le régime de son contrat d'emploi avec toute Société du Groupe après que, soit le Sortant ou la Société du Groupe concernée ait émis un avis de résiliation de la relation de travail à l'autre;

Art. 7. Capital social – Parts sociales.

7.1 -Capital Souscrit et Libéré Art. 7.1.1 Le capital social est fixé à cent quatre vingt-cinq mille six cent quarante-cinq Euro soixante quatre cents (EUR 185.645,64-), représenté par dix huit millions cinq cent soixante quatre mille cinq cent soixante quatre (18.564.564) parts sociales ayant une valeur nominale de zéro Euro et un Centime (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrite et libérées..

7.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

7.2 -Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

7.3 -Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

7.4 -Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7.5. Transfert des Parts Sociales

Nonobstant toutes autres dispositions des présents Statuts, le transfert des Parts Sociales est soumis aux dispositions des Articles 189 et 190 de la Loi et du présent Article 7.5.

7.5.1 Restrictions relatives aux Transferts

Aucune Part Sociale ne peut être transférée autrement que:

- a) Dans le cadre d'un Transfert Autorisé; ou
- b) Avec l'accord préalable des détenteurs de 75% des Parts Sociales de Classe B de Herculean

7.5.2. Transferts Autorisés

7.5.2.1. Liste des Transferts Autorisés

Chacun des transferts suivants:

- Par un Fondateur à un Parent ou trustee du Trust Familial;
- Par un Fondateur à un autre Fondateur;
- Réalisé en conformité avec les dispositions d'une Convention d'Investissement;
- Réalisé en conformité avec le présent Article 7.5;
- Lors et après une Vente ou Cotation

est un «Transfert Autorisé» et toute personne à qui des Parts Sociales ou Parts Sociales de Manager sont transférées en conformité avec cette clause est un Cessionnaire Autorisé.

7.5.2.2 Transfert obligatoire de rétrocession aux Fondateurs

Si:

- Un Parent ou un Fondateur qui détient des parts sociales cesse d'être un Parent ou que le Fondateur en raison d'un divorce ou autre, le Fondateur notifie sans délai la Société et le Comité des Opérations que pareil événement est intervenu et, si le Comité des opérations avec l'Accord des investisseurs en décident ainsi, le détenteur desdites parts sociales sera requis de les rétrocéder au Fondateur ou tout autre personne satisfaisant les conditions de la relation requise avec le Fondateur fixée par le Comité des Opérations avec l'Accord des Investisseurs.

- un Trust Familial d'un Fondateur dont les dépositaires détiennent des parts sociales, cessent d'être un membre du Trust Familial de ce Fondateur, les dépositaires doivent sans délai en notifier Herculean et le Comité des Opérations de la survenance d'un tel événement et si le Comité Opérationnel avec l'Accord des Investisseurs en décide ainsi, les détenteurs des parts sociales seront dans l'obligation de rétrocéder aux Fondateurs ou à toute autre personne relevant de la relation requise avec le Fondateur selon les conditions déterminées par les Comité Opérationnel avec l'Accord des Investisseurs.

7.5.2.3. Condition du Transfert

Tout transfert est soumis aux conditions suivantes:

- le cessionnaire, s'il n'est pas déjà partie à la Convention d'Investissement, doit entrer dans un acte d'adhésion en même qualité que le cédant;
- toutes les parts sociales transférées conformément aux présents Statuts sont libre de tout privilège, charge ou sûreté et doit avoir tous les droits, bénéfices, et avantages attachés à celles-ci sauf pour le droit au dividende déclaré mais non encore payé avant la date de l'enregistrement dudit transfert.

7.5.3. Transferts obligatoires

7.5.3.1 Définitions

Pour les besoins du présent Article 7.5.3.:

Sortant pour Motifs Sérieux signifie:

(a) Le Fondateur Cadre qui démissionne sur base volontaire ou quitte autrement et qui n'est pas considéré comme un Sortant pour Justes Causes; ou

(b) Une personne autre que le Fondateur Cadre qui démissionne sur base volontaire ou dont la relation de travail s'achève suite à des circonstances justifiant une révocation sur le champ à tout moment ou toute autre forme de démission intervenant dans les 18 premier mois depuis l'Implémentation.

Sortant pour Justes Causes signifie:

(a) Le Fondateur Cadre qui quitte pour cause de décès, pour invalidité permanente ou retraite à l'âge normal ou dont la relation de travail s'achève par décision de toute Société du Groupe autrement que suite à des circonstances justifiant une révocation sur le champ; ou

(b) Une personne autre que le Fondateur Cadre qui quitte pour cause de mort, d'invalidité permanente ou de retraite à l'âge normal.

Sortant Intermédiaire signifie toute personne autre que le Fondateur Cadre qui quitte et qui n'est ni une Sortant pour Motifs Sérieux ni un Sortant pour Justes Causes.

Prix d'Emission signifie, au regard d'une Part Sociale de Sortant, le montant payé ou crédité comme l'étant sur cette Part Sociale de Sortant augmenté du montant de toute prime rattaché à cette Part Sociale de Sortant lors de son émission, pour autant que le montant n'ait pas été distribué par voie de tous types de bonus ou remboursement en capital relatif à ladite Part Sociale de Sortant.

Sortant signifie:

Toute personne qui est ou devient, un employé d'une Société du Groupe et qui:

(i) subséquemment cesse d'être un employé de cette Société du Groupe ou de toute autre Société du Groupe; ou

(ii) reste un employé d'une Société du Groupe mais se voit autorisé pour cause d'invalidité permanente ou handicap donnant droit à une invalidité permanente à percevoir des allocations sous le régime d'un plan d'assurance maladie d'une Société du Groupe.

Parts Sociales de Sortant sont à la date où une personne devient un Sortant:

(a) les Parts Sociales détenues par le Sortant et chacun des ses Cessionnaires Autorisés ou dans lequel il a ou ils ont un intérêt économique;

(b) les Parts Sociales qui ont été transférées par le Sortant à un Cessionnaire Autorisé quel qu'il soit (qu'elles soient encore ou non détenue par ce Cessionnaire autorisé) (Parts Sociales Transférées); et

(c) les Parts Sociales qui ont été allouées au regard des Parts Sociales Transférées par voie de droit, de bonus ou autrement;

Parts Sociales de Sortant non Acquisées signifie, uniquement en cas de Sortant Intermédiaire, les Parts Sociales de Sortant diminuées de Parts Sociales Acquisées;

Parts Sociales de Sortant Acquisées signifie, uniquement en cas de Sortant Intermédiaire, le pourcentage acquis de Parts Sociales de Sortant, arrondis à la baisse la plus proche de la part sociale entière précédente;

Cédant Obligé signifie, dans le contexte d'un Sortant, toute personne détenant des Parts Sociales de Sortant, qui est tenu de transférer lesdites parts sociales en vertu de l'Article 7.5.3.2;

Date de Résiliation signifie le plus tôt de:

(a) la date à laquelle le Sortant cesse d'être un employé d'une Société du Groupe; et

(b) la date à laquelle la Société du Groupe concernée exerce ses droits (au besoin) pour suspendre toutes les obligations relevant du Sortant et pouvoirs de celui-ci sous le régime de son contrat d'emploi avec toute Société du Groupe après que, soit le Sortant ou la Société du Groupe concernée ait émis un avis de résiliation de la relation de travail à l'autre; et

Pourcentage Acquis signifie le nombre, exprimé en pourcentage, calculé comme suit:

$$x / 1095$$

ou:

x = le nombre de jours depuis (incluant) la date à laquelle le Sortant a acquis en premier les Parts Sociales de Sortant (à l'exclusion) de la Date de Résiliation du Sortant concerné (jusqu'à un maximum de 1.095 jours).

7.5.3.2. Transfert – Avis de Transfert

Lorsqu'une personne devient un Sortant, si le Comité des Opérations avec l'Accord des Investisseurs en décident ainsi, chaque personne détenant des Parts Sociales de Sortant va transférer les Parts Sociales de Sortant qu'il détient aux personnes (étant: (a) de futurs employé(s) de toutes sociétés du Groupe; (b) des employé(s) actuels de toute société du Groupe; (c) pour autant que autorisé sous la loi en vigueur, la Société (dans ce cas le prix de rachat sera prêté par Herculean) qui conservera lesdites Parts Sociales de Sortant et les redistribuera sur requête du Comité des Opérations avec l'Accord des Investisseurs) lorsque le Comité des Opérations avec l'Accord des Investisseurs aura désigné par avis écrit au Sortant (l'Avis de Transfert) endéans les trois mois de la Date de Résiliation audit Sortant. Si:

(a) le Comité des Opérations n'a pas émis d'Avis de Transfert au Sortant endéans les trois mois de la Date de Résiliation audit Sortant; ou

(b) la réalisation d'un transfert en application du présent Article 7.5.3 n'a pas lieu endéans les trois mois de l'Avis de Transfert (sauf provenant d'une infraction à une Convention d'Investissement par le Sortant),

les détenteurs de Parts Sociales de Sortant seront autorisés à conserver lesdites Parts Sociales de Sortant et les dispositions reprises du présent Article 7.5.3 ne trouveront pas à s'appliquer pas auxdites Parts Sociales de Sortant.

7.5.3.3 Prix

7.5.3.3.1 Prix Sortant

Le prix (Prix Sortant) s'appliquant à tout transfert en vertu du présent Article 7.5.3 sera le prix convenu entre le Sortant et le conseil de Bidco avec l'Accord des Investisseurs ou, si aucun accord n'est intervenu endéans les 10 Jours Ouvrables de la signification d'un Avis de Transfert:

(a) si le Sortant est un Sortant pour Motifs Sérieux, le prix des Parts Sociales de Sortant sera le montant le plus bas entre la Juste Valeur et le Prix d'Emission;

(b) si le Sortant est un Sortant pour Justes Causes, le prix des Parts Sociales de Sortant sera:

(i) le montant le plus haut élevé entre la Juste Valeur et le Prix d'Emission si le Sortant devient un Sortant pour Justes Causes pendant une période de 18 mois suivant l'Implémentation; et

(ii) la Juste Valeur si le Sortant devient un Sortant pour Justes Causes après la période de 18 mois suivant l'Implémentation; et

(c) si le Sortant est un Sortant Intermédiaire:

(i) le prix des Parts Sociales de Sortant Acquisées sera la Juste Valeur; et

(ii) le prix des Parts Sociales de Sortant Non Acquisées sera le montant le plus bas entre la Juste Valeur et le Prix d'Emission,

et le Prix Sortant sera affecté entre les Cédants Obligés sur une base convenue entre le Sortant et le Conseil de Bidco (avec l'Accord des Investisseurs) ou faute d'accord, proportionnellement à leur participation de Parts Sociales de Sortant concernées.

7.5.3.3.2 Juste Valeur

Aux fins du présent Article 7.5.3, la Juste Valeur des Parts Sociales de Sortant sera le prix convenu entre le Sortant et le Conseil de Bidco avec l'Accord des Investisseurs ou, si aucun accord n'est intervenu dans les 30 jours de la date de l'Avis de Transfert, la Juste Valeur sera déterminée comme suit:

(a) lorsque les Parts Sociales de Sortant représentent une participation indirecte de moins de 2,5% dans le Capital Social de Herculean en circulation à la Date de la Résiliation, la Juste Valeur desdites Parts Sociales de Sortant sera neuf fois le dernier EBITDA audité diminué du total de la dernière dette nette audité (incluant, pour éviter tout doute, le Prêts Sans Intérêt), le principal des Parts Sociales Préférentielles et le principal ainsi que les intérêts courus de tout PECs avec le produit alors multiplié par le pourcentage que les Parts Sociales de Sortant, en tant que participation indirecte dans le nombre total de Parts Sociales de Herculean (exprimé en pourcentage), à moins que Herculean ne choisisse un Expert indépendant pour déterminer la Juste Valeur des Parts Sociales du Sortant (auquel cas, l'Expert Indépendant devra déterminer la Juste Valeur des Parts Sociales du Sortant sur la base fixée à l'Article 7.5.3.3.2 (b) ci-après; et

(b) lorsque les Parts Sociales du Sortant représentent une participation indirecte de 2,5% ou plus dans le Capital Social de Herculean en circulation à la Date de Résiliation, la Juste Valeur desdites Parts Sociales de Sortant sera déterminée par un Expert Indépendant qui aura été requis:

(i) d'évaluer les Parts Sociales du Sortant en tant que participation indirecte dans Herculean proportionnellement à la valeur de toutes les Parts Sociales de Herculean sans déduction ou d'ajustement résultant, sans limitation, de la participation minoritaire détenue par le Sortant déterminé ou de toutes restrictions de transfert s'appliquant aux Parts Sociales de Sortant; mais

(ii) d'ignorer tout avantage qui pourrait avoir été conféré aux détenteurs de Parts Sociales de Sortant par le mécanisme du Ratchet.

7.5.3.3.3 Expert Indépendant

Aux fins du présent Article 7.5.3, Expert Indépendant signifie un des cabinets de révision "Big Four" nommé par le Conseil de Hercuelan.

L'Expert Indépendant agit sur la base suivante:

(a) l'Expert Indépendant agit comme expert et non comme arbitre;

(b) le mandat de l'Expert Indépendant est de déterminer la Juste Valeur endéans les 30 (trente) jours suivants l'acceptation de sa nomination;

(c) l'Expert Indépendant doit définir les procédures à suivre pour la détermination (au regard des dispositions de l'Article 7.5.3.3.2);

(d) la détermination établie par l'Expert Indépendant est définitive (en l'absence de fraude ou d'erreur manifeste) et liera les acquéreurs et les détenteurs de Parts Sociales de Sortant; et

(e) les coûts liés à la détermination, comprenant les honoraires et frais de l'Expert Indépendant seront supporté par Bidco.

7.5.3.3.4 Paiement

Conformément au présent Article 7.5.3 le Prix Sortant pour tout transfert sera payé dans son intégralité en numéraire au Sortant dont les Parts Sociales sont transférées (ou à toutes autres personnes désignées par écrit par le Sortant dont les Parts Sociales de Sortant sont transférées, sous réserve des formalités liées aux exigences KYC) pas plus tard que la date à laquelle le transfert est réalisé.

7.5.3.3.5 Transfert subséquent à un Transfert Obligatoire

(a) toutes les Parts Sociales de Sortant transférées à la Société conformément au point

(c) de l'Article 7.5.3.2 peuvent ensuite être transférées à un employé ou un futur employé d'une Société du Groupe à la Juste Valeur (nonobstant le fait que les Parts Sociales de Sortant peuvent avoir été transférées à la Société pour un prix inférieur à la Juste Valeur), à condition que la Société rende toujours compte à Herculean de tout gain résultant des transferts visés par la présente clause 7.5.3.4 (net de toutes taxes et frais encourus du fait des transferts); et

(b) si le Comité de Rémunération le décide ainsi, avec l'Accord des Investisseurs, une personne à qui les Parts Sociales de Sortant sont transférées peut être tenue de payer un prix supérieur pour les Parts Sociales de Sortant que le Prix Sortant, dans ce cas, la différence entre ce prix et le Prix Sortant sera payé par le cessionnaire des Parts Sociales du Sortant à Herculean.

Juste avant une Sortie, toutes Parts Sociales de Sortant transférées à la Société conformément à l'Article 7.5.3.2 qui n'ont pas ensuite été transférées à un employé ou un futur employé d'une Société du Groupe doivent être transférées à ces employés ou futur employés d'un Société du Groupe tel que déterminé par le Comité de Rémunération avec l'Accord des Investisseurs et, faute de détermination, les Parts Sociales de Sortant doivent être transférées aux Fondateurs en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent ainsi dans le capital social de la Société (le cas échéant) par chacun d'entre eux.

7.5.4. -Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à deux mille Euro.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: G. MAITREJEAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2010. Relation LAC/2010/59401. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 03 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007864/723.

(110007969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Boforce Belfrance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.880.

La soussignée, Maître Karine BICARD, avocat à la Cour, demeurant 26 Boulevard Royal, à L-2449 Luxembourg, agissant en sa qualité de domiciliataire de la société anonyme BOFORCE BELFRANCE S.A., inscrite au registre du commerce sous le numéro B 83.880., avec siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg dénonce avec effet immédiat le siège de la prédite société BOFORCE BELFRANCE S.A

Luxembourg, le 16 février 2011.

Me Karine BICARD.

Référence de publication: 2011035943/11.

(110039033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

Car International Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 12.565.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2011 à 10.00 heures à 6901 LUGANO (CH), Riva Vela 12, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2009 et 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011049392/696/15.

Socom Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 9.735.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le mardi 3 mai 2011 à 14.00 heures au siège de la société à Foetz, 10, rue du Commerce, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31.12.2010;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2010;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;
5. Elections statutaires;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011051832/832/19.

Société de l'Hôtellerie S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.498.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2011 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011051829/795/17.

Socom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 49.898.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le mardi 3 mai 2011 à 10.00 heures au siège de la société à Foetz, 10, rue du Commerce, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises agréé sur l'exercice clôturé au 31.12.2010;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2010;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé de la société;
5. Elections statutaires;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011051833/832/19.

Chronos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.531.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 5 mai 2011 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011051808/795/15.

Omnisecurity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 11A, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 104.012.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le mardi 3 mai 2011 à 16.00 hrs au siège de la société à Foetz, 11A, Rue du Commerce, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31.12.2010;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2010;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011051823/832/18.

Eremis S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 4.664.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 2011 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011051809/795/15.

Financière du Glacis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 55.415.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 5 mai 2011 à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011051810/795/15.

Green Hope S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 147.943.

Par la présente, le Conseil d'administration vous convoque à :

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

qui aura lieu, le mercredi 4 mai 2011 à 11h15 au siège de la société au 63-65, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG, dans les bureaux de la fiduciaire Jean-Marc FABER, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Création de deux catégories d'Administrateurs A et B et nomination d'un administrateur de catégorie B;
2. Modification des pouvoirs de signatures ;
3. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2011051813/780/15.

Pioneer Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 158.360.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth of January;
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Mr. Jean FABER, auditor, born on October 26, 1960, in Luxembourg, with professional address at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The appearing person has requested the undersigned notary to state, as follows, the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "PIONEER CAPITAL S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by thirty-one thousand (31,000) shares, in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital once or more up to three hundred and ten thousand euros (EUR 310,000.-) by the issue of two hundred seventy-nine thousand (279,000) new shares having the same rights as the existing shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register accordingly.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.3. A share transfer is carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by both the transferor and the transferee or their authorised representatives, following a notification to or acceptance by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept other documents recording the agreement between the transferor and the transferee as evidence of a share transfer.

6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by the Board, which is composed of at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the directors, and determines their number and remuneration and the term of their mandate. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of a tie vote. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson, by all directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors (the Directors' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction is submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on the matter.

7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a single director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In this case, any reference in the Articles to the Board or the directors should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business..

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any person to whom the sole director has delegated special signatory powers.

Art. 9. Liability of the directors.

9.1. The directors may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the company's corporate object.

(ii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(v) Any shareholder may vote by using the forms provided to that effect by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for calculation of the quorum. Forms which indicate neither a voting intention nor an abstention are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(vii) An Extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice in the Memorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference to the General Meeting in the Articles is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on 1 January and ends on 31 December of each year.

12.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with as an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its officers, directors and statutory auditors to the Company.

12.3. One month before the Annual General Meeting, the Board provides the statutory auditors with a report on and documentary evidence of the Company's operations. The statutory auditors then prepare a report stating their findings and proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the Board's, absolute and final judgement, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors (commissaires) / external auditors (réviseurs d'entreprises), and determines their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, under the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is made by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

In their report to the Board, the statutory auditors (commissaires) or the external auditors (réviseurs d'entreprises), as applicable, must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video

conference are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

The Articles of the Company thus having been established, the thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by the sole shareholder, Mr. Jean FABER, prenamed, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing person, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The following is appointed as director of the Company for a period of six (6) years:

Mr. Jean FABER, auditor, born on October 26, 1960, in Luxembourg, with professional address at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The public limited company "FIDUCIAIRE FERNAND FABER", established and having its registered office in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, Grand Duchy of Luxembourg, redistered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 54231, is appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company for a period commencing from the date hereof until the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2012.

3. The registered office of the Company is located at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jean FABER, réviseur d'entreprises, né le 26 octobre 1960 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 15, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Le comparant a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "PIONEER CAPITAL S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit

du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, jusqu'à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-) par l'émission de deux cent soixante-dix-neuf mille (279.000) nouvelles actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner

cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs.

9.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un décembre (31) de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Jean FABER, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prômettant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Décisions prises par l'actionnaire unique

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. La personne suivante est nommée en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de six (6) ans:

Monsieur Jean FABER, réviseur d'entreprises, né le 26 octobre 1960 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 15, Boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. La société anonyme "FIDUCIAIRE FERNAND FABER", établie et ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 54231, est nommée en qualité de commissaire de la Société pour une période commençant à la date des présentes et se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui sera tenue en 2012.

3. Le siège social de la Société est établi au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. FABER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2011. LAC/2011/3496. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Référence de publication: 2011014214/551.

(110016390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.

Munic Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 103.299.

Le domicile de la Société est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

FIDUPAR

Signatures

En sa qualité de domiciliataire

Référence de publication: 2011036516/11.

(100200405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Harmony Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.372.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2011 à 15:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011051814/795/16.

Hipergest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.417.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2011 à 11:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011051815/795/15.

Irimi S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 8.153.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2011 à 15:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011051816/795/15.

NKS Fortune S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 55.357.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2011 à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011051819/795/15.

Niramore International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 44.463.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 mai 2011 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations Statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011051821/795/16.

BlackRock Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 6.317.

Extraits des Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 21 février 2011

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires que Messieurs James Charrington, Frank P Le Feuvre, Nicholas Charles Dalton Hall, Emilio Novela Berlin et Geoffrey Radcliffé ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2012 et que PricewaterhouseCoopers S.à.r.l a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2012.

Il résulte notamment que Madame Francine Keiser (ayant pour adresse 35 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg) et Monsieur Maarten Frederik Slendebroek' (ayant pour adresse 33 King William Street, EC4R 9AS Londres, Royaume-Uni) ont été élus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Blackrock Global Funds

The Bank of New York Mellon (International) Limited Luxembourg Branch

David Micallef / Christophe Covrotchkiné

Managing Director / -

Référence de publication: 2011037714/23.

(110040797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2011.

Oevole Anlage A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 102.513.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2011 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011051822/795/15.

Trinta Meneses S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1719 Luxembourg, 44, rue des Hauts Fourneaux.
R.C.S. Luxembourg B 70.089.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011035908/10.

(110039713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

Ratio Holdings Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 54.028.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2011 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion de l'Associé Commandité et du Conseil de Surveillance
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge à l'Associé Commandité et au Conseil de Surveillance
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011051825/795/15.

Bormioli Rocco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 15.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011038427/13.

(110042770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

Sabula Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.956.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2011 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011051826/795/15.

Société des Ateliers Nic. Olinger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 11, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 18.760.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le mardi 3 mai 2011 à 11.00 heures au siège de la société à Foetz, 11, rue du Commerce, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31.12.2010;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2010;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;
5. Elections statutaires;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011051830/832/19.

Anosoc S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.107.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2011 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011052547/1023/19.

UID Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 47.134.

Messrs bondholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *May 2nd, 2011* at 11.00 a.m. at the premises of Arendt & Medernach (Luxembourg), 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Adjustment of the interest rate of the floating rate guaranteed bonds issued by the Company
2. Amendment of the terms and conditions of the floating rate guaranteed bonds issued by the Company
3. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011052592/795/15.

**Summit Capital Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Summit Capital Holdings S.A.).**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue J.-P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 60.530.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of December.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company holding "SUMMIT CAPITAL HOLDINGS S.A.", established and having its registered office in L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 60.530, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Gérard LECUIT, notary then residing in Hespérange, on the 30th day of July 1997, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 660 of the 26th of November 1997. The articles have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, on the 30th day of October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 121 of the 6th day of February 2007.

The meeting is presided by Mr. Philippe CAHEN, residing professionally at L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore.

The Chairman appoints as secretary Ms. Nadège KARRENBAUER, residing professionally at L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Marie-Françoise GESLIN, residing professionally at L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the status of the Company so that, henceforth, the Company will no more have the status of a Holding Company as defined by the law of 31 July 1929 but the status of a Private Wealth Management Company ("société de gestion de patrimoine familial") ("SPF") as defined by the Law of 11 May 2007 and to change the name of the Company into SUMMIT CAPITAL HOLDINGS S.A. SPF and to amend the purpose of the Company which shall have the following wording:

"The purposes for which the Company is formed are limited to the acquisition, holding, management and disposal of financial assets (within the meaning of the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantees) and of cash and assets of any kind held in an account.

The Company shall hold participating interests in other companies however it shall not exercise any management role in its subsidiaries.

The Company is not allowed to exercise any commercial activity.

The Company shall reserve its shares either to natural persons acting in the frame of their private wealth management, either to estate management entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons, or to intermediaries acting on behalf of above-mentioned investors.

The securities that the Company shall issue may not be the subject of a public investment or may not be quoted on the stock exchange.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits of the Law of 11 May 2007 on creation of a Private Wealth Management Company ("SPF")."

2. Completely restate the articles of incorporation.
3. Statutory nominations.
4. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend the articles of the Company so that, henceforth, the Company will no more have the status of a Holding Company as defined by the law of 31 July 1929 but have the status of a Private Wealth Management Company ("SPF") as defined by the Law of 11 May 2007.

The assembly states that no bonds have been issued by the Company and then no agreement of the bondholders is required with the above-mentioned amendment.

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to:

- change the name of the Company into SUMMIT CAPITAL HOLDINGS S.A. SPF;
- change the wording of the purpose of the company as follows:

"The purposes for which the Company is formed are limited to the acquisition, holding, management and disposal of financial assets (within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantees) and of cash and assets of any kind held in an account.

The Company shall hold participating interests in other companies however it shall not exercise any management role in its subsidiaries.

The Company is not allowed to exercise any commercial activity.

The Company shall reserve its shares either to natural persons acting in the frame of their private wealth management, either to estate management entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons, or to intermediaries acting on behalf of above-mentioned investors.

The securities that the Company shall issue may not be the subject of a public investment or may not be quoted on the stock exchange.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits of the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company ("SPF")."

Second resolution

The meeting decides to fully restate the articles of incorporation to give it the following wording:

A. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. There exists a Private Wealth Management Company ("SPF"), in the form of a joint stock company under the name of SUMMIT CAPITAL HOLDINGS S.A. SPF, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The registered office is established in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is set up for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Association.

Art. 2. The purposes for which the Company is formed are limited to the acquisition, holding, management and disposal of financial assets (within the meaning of the Law of August 5, 2005 on Financial Guarantees) and of cash and assets of any kind held in an account.

The Company shall hold participating interests in other companies however it shall not exercise any management role in its subsidiaries.

The Company is not allowed to exercise any commercial activity.

The Company shall reserve its shares either to natural persons acting in the frame of their private wealth management, either to estate management entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons, or to intermediaries acting on behalf of above-mentioned investors.

The securities that the Company shall issue may not be the subject of a public investment or may not be quoted on the stock exchange.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits of the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company ("SPF").

B. Share capital - Shares

Art. 3. The share capital is set at four million two hundred and eleven thousand US Dollars (4,211,000.-USD), represented by four thousand two hundred and eleven (4,211) shares of a par value of one thousand US Dollars (1,000.-USD) each.

Art. 4. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The Company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

The general meeting may entrust the board of directors with the realisation of such increase or decrease in the capital.

The general meeting of the shareholders called to decide upon the increase in capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

C. Board of directors

Art. 5. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be reelected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 6. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Association are within the competence of the board of directors. In case of one single director, the latter is vested with all the powers of the board of directors.

The board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The board of directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The board of directors shall choose from among its members a chairman.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or by two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or by any means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the chairman has the casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Art. 7. Towards third parties the Company is validly bound in any circumstances by the single signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of a delegate of the board within the limits of its powers.

The signature of one director will be sufficient to represent the Company validly with the public administrations.

Art. 8. The Company undertakes to indemnify any director against loss, damages, or expenses incurred by him in connection with any action or suit to which he may be made a party in his present or past capacity as director of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action to be liable for gross negligence or wilful misconduct.

D. Supervision

Art. 9. The Company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

E. General meetings of shareholders

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through videoconference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing by electronic mail (without electronic signature), by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient proof thereof.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. The annual general meeting shall be held on the first Tuesday in June at 2.00 p.m. in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

F. Financial year - Profits

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders will determine, on the proposal of the board of directors, how the balance of the yearly net profit will be allocated. Interim dividends may be distributed by the board of directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Applicable law

Art. 14. The law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended and the Law of May 11, 2007 on creation of a Private Wealth Management Company ("SPF") shall apply in-so-far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Third resolution

The meeting revokes Mr. Romain ZIMMER, as director of the Company, and appoints in replacement Mr. Anatoly SOSNOVSKIY, company director, born in Vitebsk Region Belams (USSR) on 17 December 1954, residing in RU-127458 Moscow, 22-4-164, ulitsa Festivalnaya.

His mandate will expire at the end of the ordinary general meeting of 2011.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,200.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SUMMIT CAPITAL HOLDINGS S.A.", établie et ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 60.530, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hespérange, en date du 30 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 660 du 26 novembre 1997. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 121 du 6 février 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe CAHEN, demeurant professionnellement à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadège KARRENBAUER, demeurant professionnellement à L2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Françoise GESLIN, demeurant professionnellement à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une Société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007 et de changer en conséquence le nom de la société en SUMMIT CAPITAL HOLDINGS S.A. SPF, et de modifier l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

2. Refonte complète des statuts.

3. Nominations statutaires.

4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le régime fiscal de la Société, laquelle n'aura plus le statut de Société holding tel que défini par la loi du 31 juillet 1929 mais le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis avec le changement envisagé.

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de:

- changer la dénomination de la Société en «SUMMIT CAPITAL HOLDINGS S.A. SPF»;
- modifier l'objet social comme suit:

«La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de faire une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF», sous forme d'une Société anonyme sous la dénomination de SUMMIT CAPITAL HOLDINGS S.A. SPF, qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à quatre millions deux cent onze mille dollars US (4.211.000,-USD), représenté par quatre mille deux cent onze (4.211) actions d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,-USD) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme

son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou bien par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra également être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de vote envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial («SPF») trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Troisième résolution

L'assemblée révoque M. Romain ZIMMER, comme administrateur de la Société, et nomme M. Anatoly SOSNOVSKIY, administrateur de sociétés, né à Vitebsk Region Belams (USSR) le 17 décembre 1954, demeurant à RU-127458 Moscou, 22-4-164, ulitsa Festivalnaya, en son remplacement.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à 1.200,-EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Philippe CAHEN, Nadège KARRENBAUER, Marie-Françoise GESLIN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 décembre 2010. Relation GRE/2010/4590. Reçu soixante-quinze euros. 75,00€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 2 février 2011.

Référence de publication: 2011017235/521.

(110020148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Blando Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 113.754.

EXTRAIT

En date du 10 mars 2011, l'Actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine van Oort, en tant qu'administrateur A, est acceptée avec effet immédiat.

- Ivo Hemelraad, né le 12 octobre 1961 à Utrecht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur A de la société avec effet immédiat et ce, jusqu'en 2015.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Référence de publication: 2011036806/14.

(110040773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2011.

Codipart S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 32.844.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2011 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011052551/1023/17.

Hiorts Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 37.600.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2011 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011052560/1023/16.

Massena S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 40.777.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2011 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011052566/1023/16.

Le Bois du Breuil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.452.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2011 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2010
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011052564/1023/17.

Magenta International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 66.240.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2011 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011052565/1023/17.

Argentius Select Fund IV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 134.854.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de ARGENTIUS SELECT FUND IV (la «Société») a prononcé la clôture de la liquidation de la Société le 17 février 2011.

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique a constaté que le passif de la Société était apuré et qu'il n'y avait aucun boni de liquidation.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé que les livres comptables et les documents sociaux de la Société seront conservés pendant cinq ans au 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2011037711/19.

(110040808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2011.

Sofimat S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 43.548.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2011 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2010.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011052585/1023/16.

Solisto SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.863.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2011 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011052586/1023/16.

Eurasia Beverages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 310.125,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 127.145.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 Février 2011.

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 14 Février 2011 de M. Brian McMahon et a nommé en remplacement, avec effet au 25 Février 2011 et pour une durée indéterminée, Melle Esther Raudszus, née le 11 Décembre 1975 à Wegberg, Allemagne et résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

Mr Andreas Demmel, Gérant,

Melle Sabina Craciunescu, Gérant, et

Melle Esther Raudszus, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011037726/20.

(110040897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2011.

C.R.B. S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.445.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2011 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2010.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011052553/1023/16.

Dagon SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 48.932.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 mai 2011 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2010.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011052623/1031/15.

Suhail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.562.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.013.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés tenue au siège social en date du 07 mars 2011

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des gérants suivants:

- M. Guy Harles, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, gérant A;
- M. Mark Fenchelle, ayant son adresse professionnelle au Berkeley Square House, Berkeley Square, Mayfair, W1J 6BD London (United Kingdom), gérant A;
- M. Luca Saporiti, ayant son adresse professionnelle au Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS Amsterdam (Pays-Bas), gérant B;
- M. Eric Scussel, ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant B;

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 Décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Référence de publication: 2011037629/20.

(110040956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.
